

Vannes, le 31 mai 2021

Berder Ensemble

contact@berderensemble.infini.fr

Madame, Monsieur,

Vous avez fait parvenir aux candidats aux élections départementales de juin prochain, un questionnaire relatif à l'île de Berder. Après échanges et débats entre les candidats de la majorité départementale, nous avons souhaité répondre collectivement et non individuellement. Permettez-nous tout d'abord de regretter la forme de votre correspondance. Le recours à l'écriture dite, à tort, « inclusive » nous semble marquer un manque de respect vis-à-vis de la langue française.

Sur le fond il me paraît nécessaire de distinguer deux aspects dans ce dossier.

S'agissant de la situation actuelle, l'île de Berder est une propriété privée. Il s'ensuit qu'il appartient à son propriétaire d'envisager ce qu'il souhaite en faire, dans le respect évidemment des dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment en matière d'urbanisme.

Pour autant l'accès public au pourtour de l'île doit être assuré, conformément là aussi à la réglementation en vigueur. Les candidats de la majorité ont rappelé leur attachement à ce principe de garantir l'accès du public à l'île de Berder. Le code de l'environnement dispose qu'il revient à l'Etat non seulement de prescrire l'établissement de la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) mais également d'assurer et de financer sa mise en oeuvre effective, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Les collectivités territoriales pourront contribuer financièrement à cette réalisation. Pour sa part, le département propose un dispositif de subvention largement utilisé, tant pour la constitution physique de la SPPL que pour les travaux qui peuvent être entrepris sur celle-ci. Nous pouvons vous confirmer que les candidats de la majorité départementale souhaitent que le département du Morbihan puisse étudier avec bienveillance une telle demande de concours financier de la part de l'Etat.

Le deuxième aspect est l'hypothèse, manifestement non avérée aujourd'hui, d'une éventuelle mise en vente future de cette propriété. Il conviendrait alors que les différentes collectivités concernées, le département mais aussi Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et la région, examinent cette question en lien avec le Conservatoire du Littoral (dont c'est une des missions) et le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. Nous vous confirmons que les candidats de la majorité départementale suivront avec attention l'évolution de ce dossier, dans le respect du droit, et nous souhaitons réaffirmer notre attachement à une vision d'une évolution équilibrée du territoire morbihannais qui préserve l'accès à la nature pour le plus grand nombre dans le cadre de notre politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sans opposer cela à une possibilité d'évolution économique permettant le renforcement de l'emploi.

C'est cet équilibre qui guide notre projet pour le Morbihan.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



David LAPPARTIENT – Chef de file